



Formation cannabis, alcool et autres drogues

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

Cette formation s'adresse aux employeurs, aux superviseurs ainsi qu'aux responsables des ressources humaines qui désirent connaître les droits et les obligations des employeurs et des employés face à l'usage de substances perturbatrices telles les drogues ou l'alcool. Cette formation vise à répondre aux interrogations qui inquiètent bon nombre de dirigeants d'entreprises en lien avec la législation du cannabis.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la teneur de la nouvelle loi encadrant le cannabis
- Comprendre les risques et les responsabilités de l'employeur
- Savoir de quelle manière établir une politique interne
- Déceler les comportements indicateurs d'une dépendance
- Apprendre à utiliser et valider un test de dépistage salivaire
- Démystifier les effets du cannabis, alcool et autres drogues

CONTENU

- Les dangers et les effets du cannabis (et autres drogues)
- La législation
- Établir une politique interne
- Les accommodements raisonnables et ententes de dernière chance
- Les mesures disciplinaires
- Le P.A.E. (établissement d'un programme et avantages)
- Les signes comportementaux
- Les tests de dépistage
- La jurisprudence

RÈGLEMENTATION

- Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
- Loi fédérale sur le cannabis (C-45)
- Loi provinciale constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (loi 157)
- Charte canadienne des droits et libertés